

---

## ETUDE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT - BUC

---

PHASE 1.2 : Elaboration des scénarios  
d'aménagements

Réunion publique – 28/09/2022

- 1. Contexte et de l'objectif de l'étude**
- 2. Déroulé de la mission**
- 3. Synthèse du diagnostic**
- 4. Démarche de concertation et synthèse des dysfonctionnements**
- 5. Présentation des scénarios d'aménagements**
- 6. Synthèse en forme de tableau comparatif des différents scénarios**
- 7. Suite de l'étude**

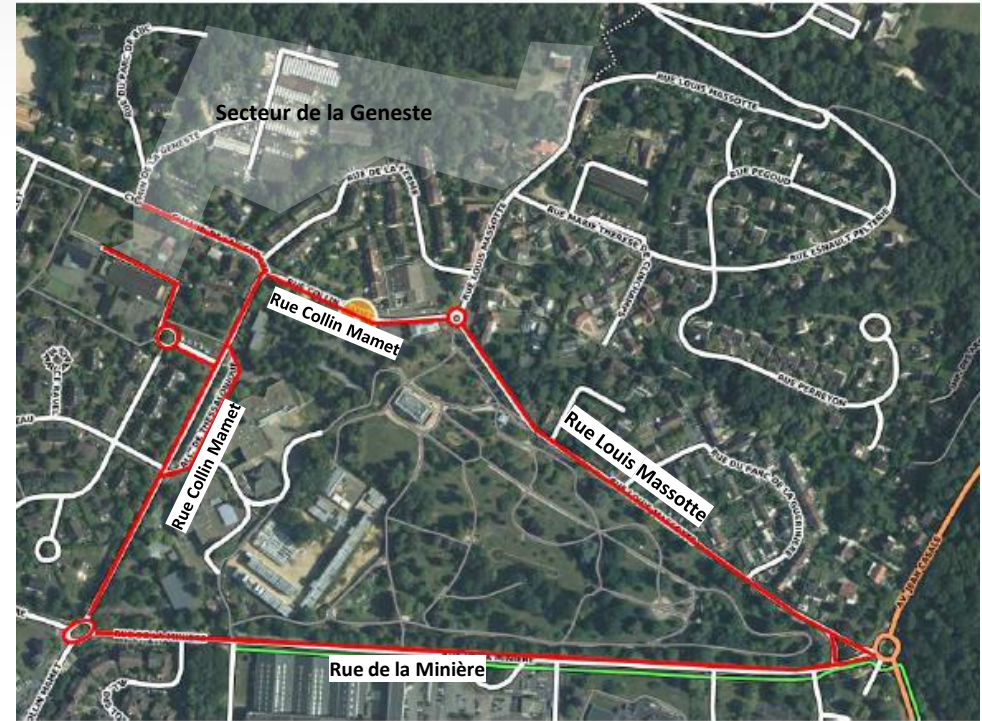
# 01

## Contexte et de l'objectif de l'étude

# Contexte de l'étude

Le secteur du Haut Buc, partie centrale de la ville de Buc, se trouve sur un axe Est-Ouest pavillonnaire, et se caractérise par la présence de plusieurs établissements scolaires (lycée franco-allemand, collège Martin Luther King et groupe scolaire Louis Blériot)

- Ces établissements génèrent un trafic automobile important qui crée des **difficultés de fonctionnement ainsi que des conflits d'usage** aux heures de pointe.
- Par ailleurs, **plusieurs projets sont en cours** dans le secteur :
  - Extension du lycée LFA,
  - Plusieurs projets immobiliers sur la secteur de la Geneste dans le cadre d'une OAP

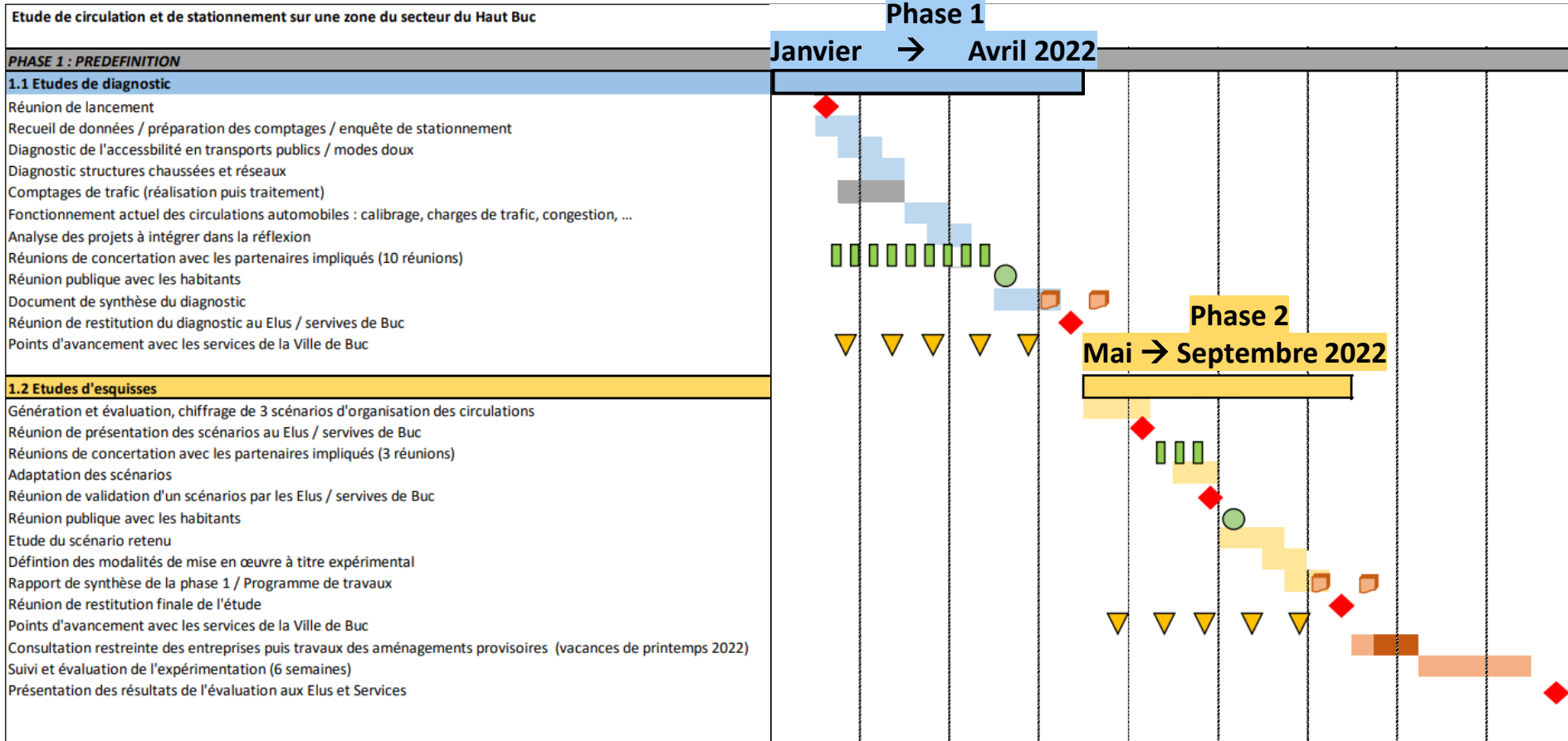


➤ Face à cette situation et aux impacts attendus des différents projets, la ville de Buc souhaite engager une étude de circulation à l'échelle du secteur, afin de définir un nouveau plan de circulation / stationnement et des projets de requalification de voiries.

02

## Planning de la mission

INGETEC

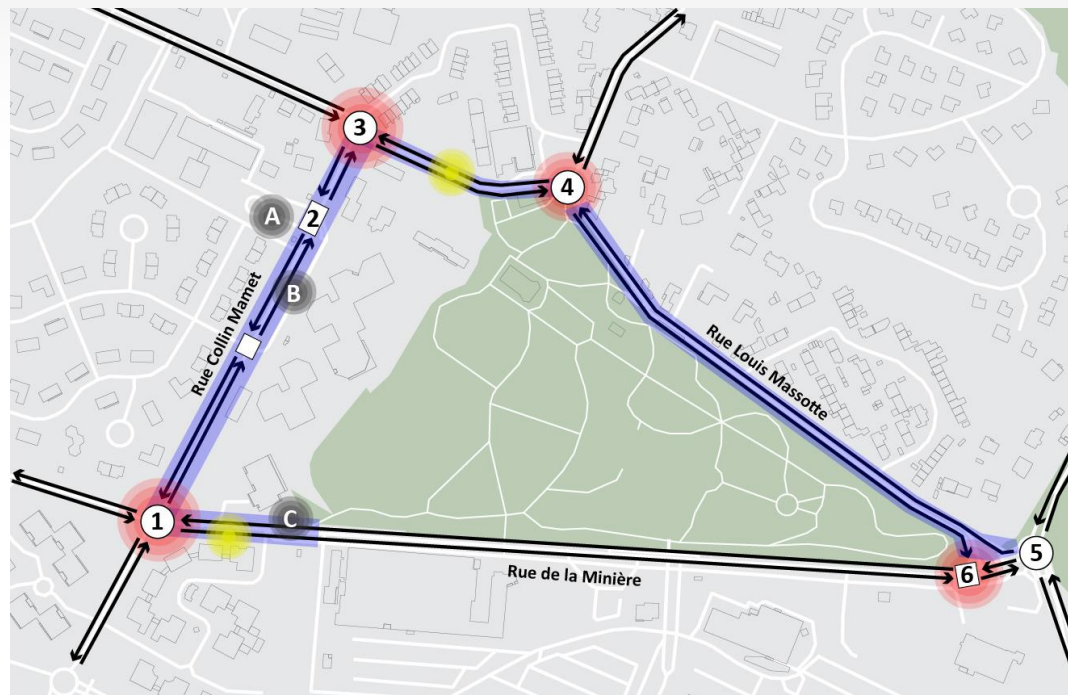




# 03



## Enjeux

INGETEC

- I. Assurer la **continuité et la sécurité des circulations douces (piétonne et cyclable)** jusqu'aux parvis des établissements scolaires
- II. Gérer la dépose et la reprise des élèves
- III. Conforter et élargir les parvis des écoles
- IV. Réaménager les carrefours pour fluidifier la circulation des bus
- V. Assurer des places de stationnement dédiées aux personnels du groupe scolaire Louis Blériot
- VI. Assurer la bonne **co-visibilité** entre tous les usagers surtout autour des établissements scolaires pour éviter les conflits et **sécuriser les traversées**



-  Suppression du stationnement
-  Conforter/créer des aménagements doux

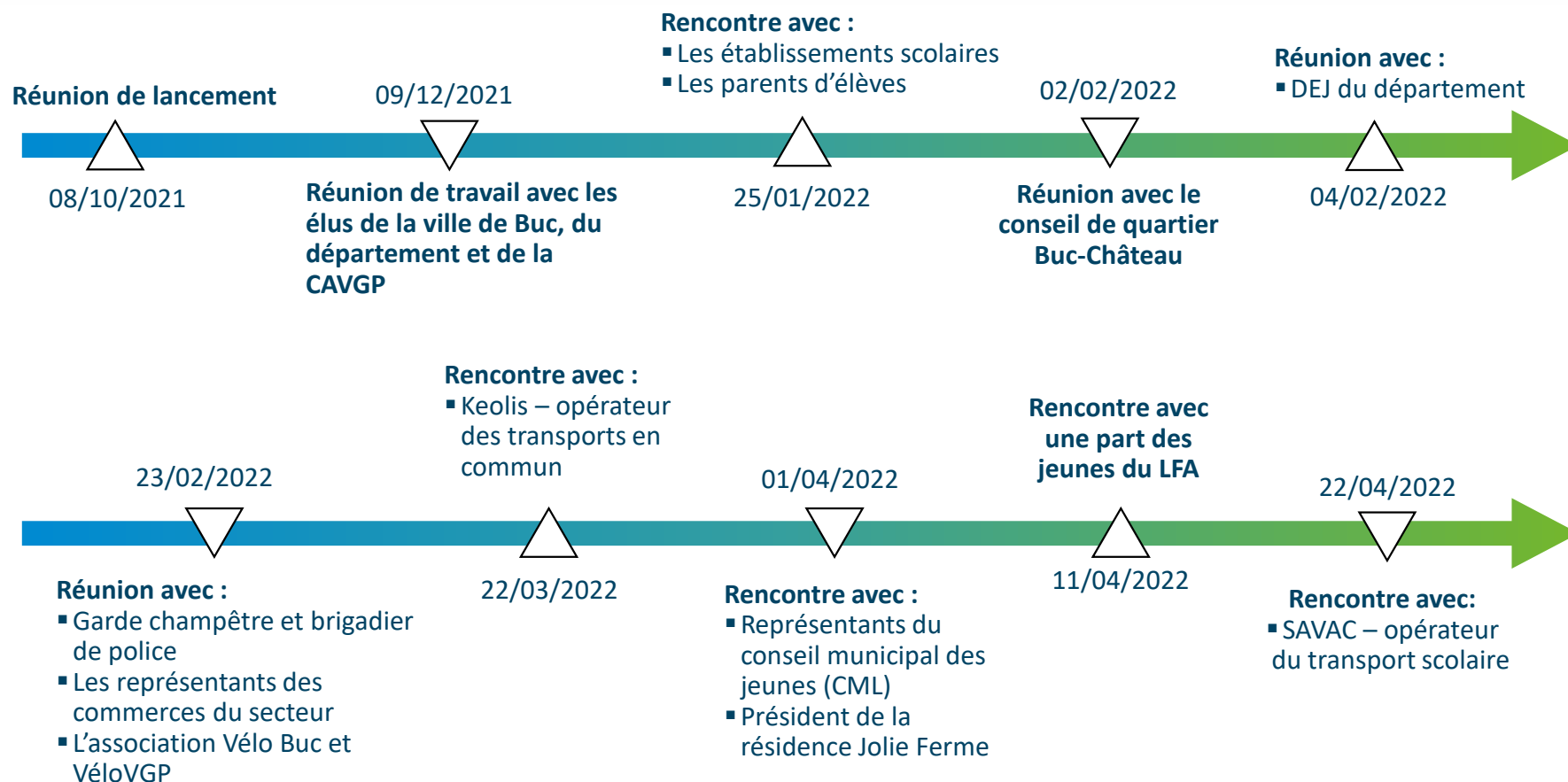
-  Réaménager les carrefours pour fluidifier la circulation des bus, des cyclistes et des piétons
-  Réaménager l'accès aux établissements scolaires



# Déroulé des réunions de concertation



Plusieurs réunions de concertations ont eu lieu, entre le 09/12/2021 et le 22/04/2022, avec les différentes parties prenantes du projet :



# Synthèse des réunions de concertation

1- Le trottoir de la partie nord est jugé trop étroit au vu du nombre important piétons passant aux heures de pointe.

2- Conflit d'usage piétons - cyclistes

3- Axe dangereux pour les cyclistes,

4- Piste cyclable de bonne qualité mais non continu vers la rue Collin Mamet et les établissements scolaires;

5- Le temps du feu rouge est trop long suite à un appel piéton.

6- Conflit entre bus et piétons à l'heure du pointe du soir,

6- Des arrêts de bus sont sur l'axe de la circulation, ceci gêne la circulation et bloque les entrées/sorties des établissements scolaires.

7- Conflit d'usage entre piétons et cyclistes

8- Trottoir discontinu au niveau de la sortie du château.



# Synthèse des réunions de concertation

**9- Parking groupe scolaire Blériot ne fonctionne pas en zone bleue**

**10- Les places en zone bleue sont saturées surtout le soir pour la dépose/reprise des enfants.**

**11- Les bus sont bloqués à l'entrée de l'allée à cause de la file d'attente créée par les véhicules le soir.**

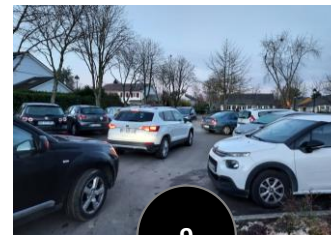
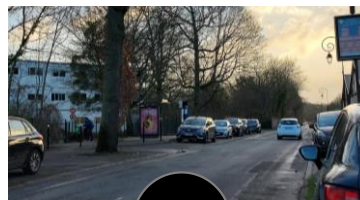
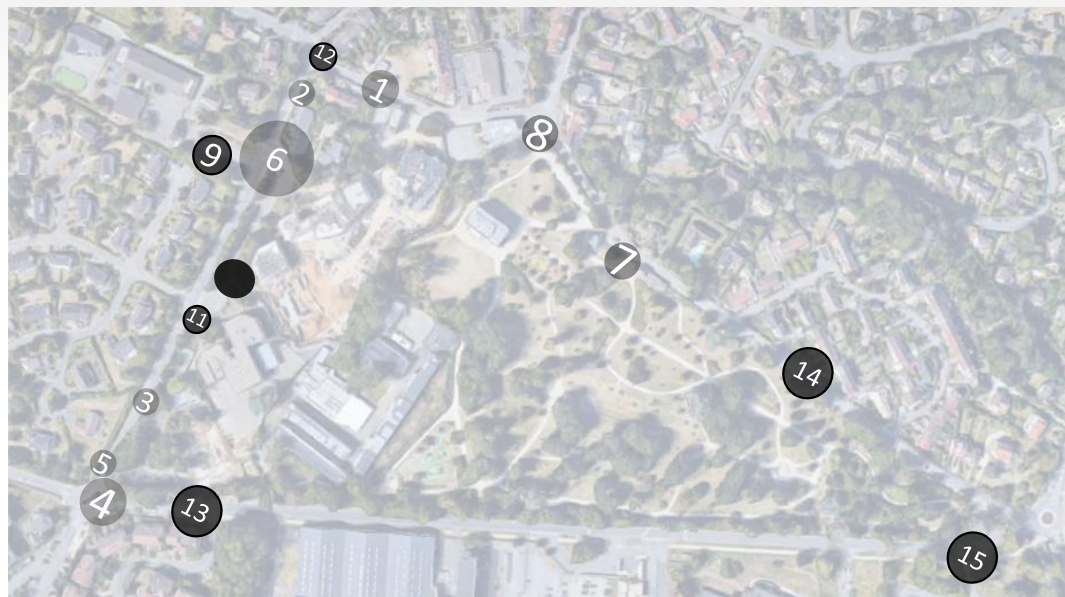
**12- Problème de stationnement au niveau du chemin de la Geneste**

**13- Une entrée secondaire, desservie par des bus mais non aménagée pour la desserte automobile.**

**14- Manque du stationnement au niveau de la rue Louis Massotte.**

**15- Régime de priorité peu lisible selon les usagers.**

**4-8-12-15 Les rayons de girations sont assez serrés, mais aucun problème n'a été exprimé de la part des chauffeurs de bus lors du test bus réalisé sur site.**



# 05

## Aménagements cyclables: de quoi parle-t'on ?



- **Définition :** Une voie verte est une route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers. Principalement implanté hors agglomération
- **Dimensionnement :** les largeurs recommandées par le CEREMA est de **3 à 5 m** (suivant le flux attendu)
- **Usage :** principalement dans les voies supportant un trafic motorisé et/ou des vitesses élevées



Voie verte le long du Canal de Bourgogne  
(source : France Vélo Tourisme)



La voie bleue le long de la Moselle  
(source : France Vélo Tourisme)

- **Définition :** chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues et aux engins de déplacement personnel motorisés
- **Aménagement :** les pistes peuvent être uni ou bidirectionnelles, unilatérales (d'un seul côté de la rue) ou bilatérales. Elles sont signalées par du marquage au sol et/ou des panneaux. Les pistes cyclables sont **physiquement séparées** de la chaussée et du trottoir (séparateur, espaces verts, plots, etc.)
- **Dimensionnement :** les largeurs recommandées par le CEREMA sont de **2 m** pour une piste unidirectionnelle et **3 à 4 m** pour une bidirectionnelle (suivant le flux attendu)
- **Usage :** principalement dans les voies supportant un trafic motorisé et/ou des vitesses élevées



*Piste cyclable bidirectionnelle Avenue Gabriel Péri à Montreuil*



*Piste cyclable unidirectionnelle à Paris, Boulevard Voltaire*

- **Définition** : voie exclusivement réservée aux cycles à 2 ou 3 roues sur une chaussée à plusieurs voies.
- **Aménagement** : Les bandes cyclables sont unidirectionnelles, ne sont pas séparées physiquement de la chaussée, **uniquement avec un marquage au sol**
- **Dimensionnement** : Les dimensions recommandées sont une largeur de **1,5 m minimum**, avec une surlargeur de 0,5 m en cas de stationnement latéral
- **Usage** : axes urbains contraints, où la vitesse est limitée à 30 ou 50 km/h maximum. Elle permet une bonne covisibilité entre cycliste et automobiliste, mais les cyclistes débutants ou les enfants ne s’y sentent généralement pas à l’aise, car soumis aux aléas du trafic (proximité des véhicules, stationnement en double-file...)

**SECURITE FAIBLE AU NIVEAU DES CARREFOURS**



- **Définition :** le double-sens cyclable, ou « D.S.C. » désigne une rue à double sens de circulation, mais où l'un de ces sens est réservé aux seuls cyclistes. *Les rues limitées à 30 km/h sont par défaut à double sens cyclable, sauf si un arrêté contraire l'interdit.*
- **Aménagement :** Les DSC peuvent être, selon le cas : non matérialisés, matérialisés par des pictogrammes, séparés par une ligne axiale, matérialisés par une bande cyclable ou par une piste cyclable (suivant le trafic motorisé et la largeur de la voie)
- **Dimensionnement :** voir tableau ci-dessous (*extrait du Guide des Aménagements Cyclables du Grand Lyon*)
- **Usage :** Les DSC sont limités aux zones 30 km/h et zones de rencontre. Au-delà, le double sens cyclable doit être matérialisé par une piste.

Statut	Trafic (en veh/j)	Largeur de chaussée (en m)		
		2,70 – 4	4 - 5	> 5
Section à 30 km/h	< 5000	Pictogrammes fléchés	Bande cyclable	Bande cyclable
	5000 - 8000	Pictogrammes fléchés	Bande cyclable	Bande ou piste cyclable
	> 8000		Bande cyclable	Bande ou piste cyclable
Section à 50 km/h	< 5000		Bande cyclable	Bande ou piste cyclable
	5000 - 8000		Bande ou piste cyclable	Piste cyclable
	> 8000			Piste cyclable

Source : Guide des aménagements cyclables du Grand Lyon



# 06

## Présentation des scénarios de circulation et d'aménagement des voies du quartier

# SC 1

**Scénario 1**  
**(avec maintien du plan de circulation actuel)**

## Scénario 1

### Voie verte le long de la rue Louis Massotte – rue Collin Mamet

#### Caractéristique de l'aménagement :

- Créer une voie verte de 3m de largeur le long de la rue Louis Massotte jusqu'au carrefour n°1 (rue Collin Mamet / rue de la Minière)

#### Impact :

- Suppression d'un côté du trottoir
- Suppression de **19 places** de stationnement le long de la rue Collin Mamet et **8 places** le long de Louis Massotte

#### Point de vigilance :

- Voie verte : possibilité de conflit entre cyclistes et piétons aux heures d'entrée/sortie scolaire



- Voie verte
- ■ ■ Voie partagée (zone 30) / Vélorue

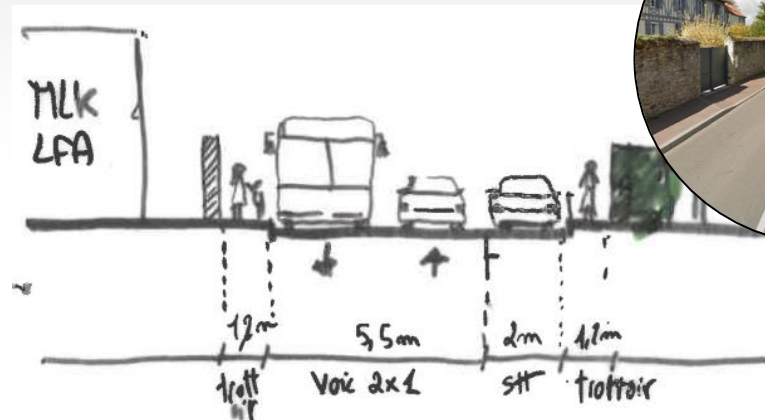
## Scénario 1 – Coupe de principe

### Voie verte le long de la rue Louis Massotte – rue Collin Mamet

Rue Collin Mamet

#### Caractéristiques de l'aménagement existant :

- Voie 2x1, profil 5.5m, Zone 30 avec du stationnement latéral
- Trottoir des deux côtés de la voirie de 1.2 m de largeur chacun



Profil rue Collin Mamet existant



#### Caractéristique de l'aménagement projeté :

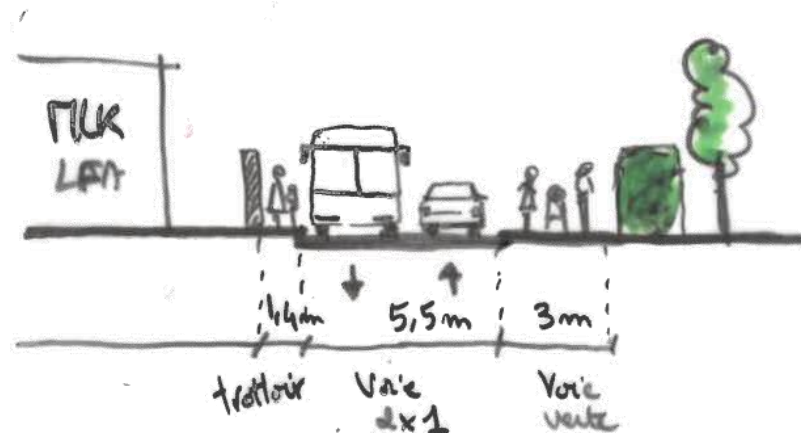
- Voie 2x1, profil 5.5m, Zone 30
- Voie verte de 3m de largeur

#### Impact :

- Suppression des **19 places de stationnement**

#### Point de vigilance :

- Réassurer une place pour livraison pour les commerces
- Sécuriser les traversées autour intersections



Profil rue Collin Mamet projeté

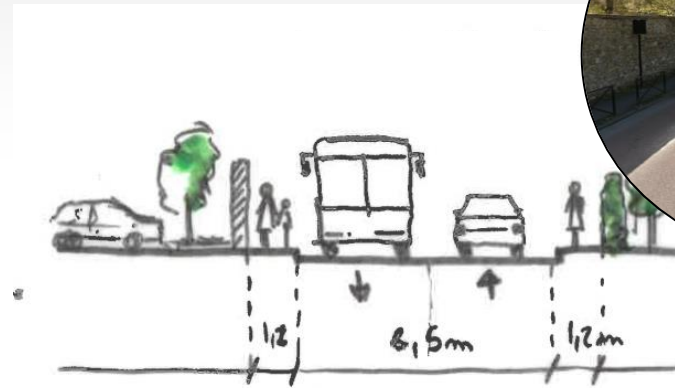
## Scénario 1 – Coupe de principe

### Voie verte le long de la rue Louis Massotte – rue Collin Mamet

Rue Collin Mamet

## Caractéristiques de l'aménagement existant :

- Voie 2x1, profil 6.5m, Zone 30
- Trottoir des deux côtés de la voirie de 1.2 m de largeur chacun



Profil rue Collin Mamet existant



## Caractéristique de l'aménagement projeté :

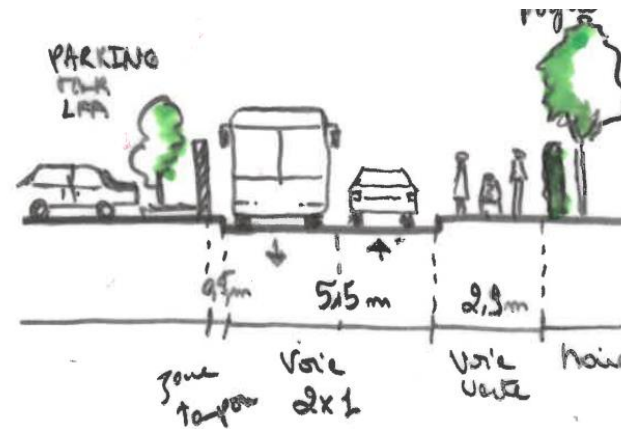
- Voie 2x1, profil 6.5m, Zone 30
- Transformer d'un côté le trottoir en une voie verte de 2.9 m de largeur

## Impact :

- Suppression du trottoir d'un côté de la voirie

## Point de vigilance :

- Voie de circulation limite pour le croisement des bus



Profil rue Collin Mamet projeté

# SC 2

**Scénario 2a/2b/2c  
(avec modification du plan de circulation)**

## Scénario 2a

Création d'une boucle de circulation à l'échelle du quartier (sens horaire)

### Caractéristique de l'aménagement :

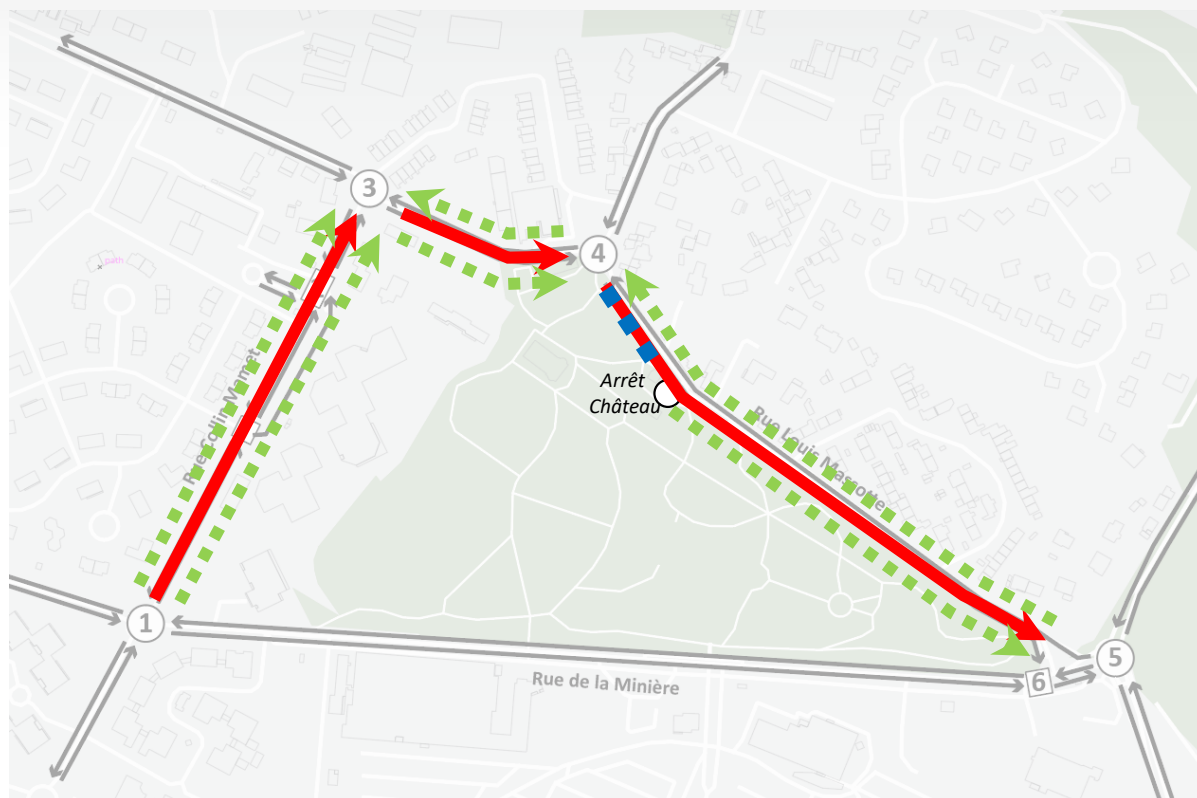
- Création de **bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée** d'au moins 1.5 m de largeur à l'exception de la séquence 2 de la rue Louis Massotte (une bande en contre sens)
- Mise à sens unique des rue Collin Mamet / rue Louis Massotte
- Remise aux normes de la largeur des trottoirs (au moins 1.4 m)

### Impact :

- Plan de circulation / bus
- Suppression de **19 places** de stationnement le long de la rue Collin Mamet et **8 places** le long de Louis Massotte

### Point de vigilance :

- Réaménager les intersections 1,2,3 et4



**Nouveau sens de circulation**



**Voie verte**



**Voie partagée (zone 30) / Vélorue**



**Bandes cyclables**

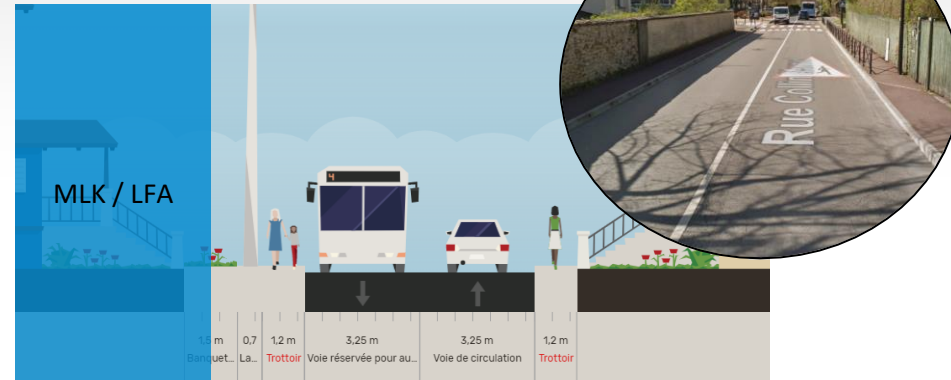
## Scénario 2a – Coupe de principe

### Mise à sens unique de la rue Louis Massotte – rue Collin Mamet

Rue Collin Mamet

## Caractéristiques de l'aménagement existant :

- Voie 2x1, profil 6.5m, Zone
- Trottoir des deux côtés de la voirie de 1.2 m de largeur chacun



Profil rue Collin Mamet existant

## Caractéristique de l'aménagement projeté :

- Voie 1x1 à sens unique, profil de 3.3 m
- Trottoirs élargis jusqu'à 1.4 m chacun
- Création deux bandes cyclables de part et d'autre de la voirie, de 1.4 m de largeur chacune

### Impact :

- Mise à sens unique de la voie
- Plan de circulation / bus

### Point de vigilance :

- Etudier l'intersection au niveau du carrefour n°3 (rue Collin Mamet x Chemin de la Geneste)
- Sécuriser les traversées vers les parvis d'école
- Largeur bandes cyclables non conforme aux recommandations du CEREMA (1.5 m)



Profil rue Collin Mamet projeté



## Scénario 2b

### Création d'une boucle de circulation à l'échelle du quartier (sens horaire)

#### Caractéristique de l'aménagement :

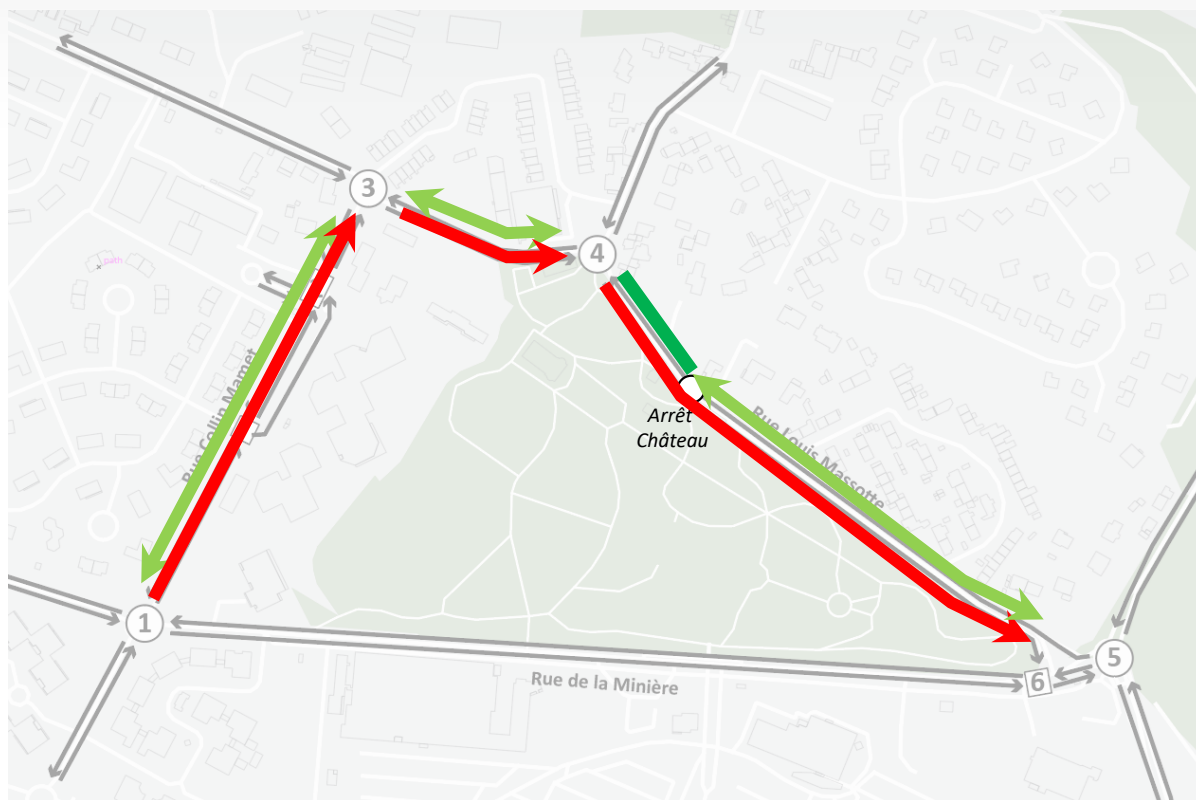
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur minimale de 3m
- Mise à sens unique des rue Collin Mamet / rue Louis Massotte
- Remise aux normes de la largeur des trottoirs (au moins 1.4 m)
- La séquence 2 reste une voie verte vue le profil restreint de la voie

#### Impact :

- Plan de circulation / bus
- Suppression de **19 places** de stationnement le long de la rue Collin Mamet et **8 places** le long de Louis Massotte

#### Point de vigilance :

- Réaménager les intersections



Nouveau sens de circulation



Voie verte



Voie partagée (zone 30) / Vélorue



Piste cyclable bidirectionnelle

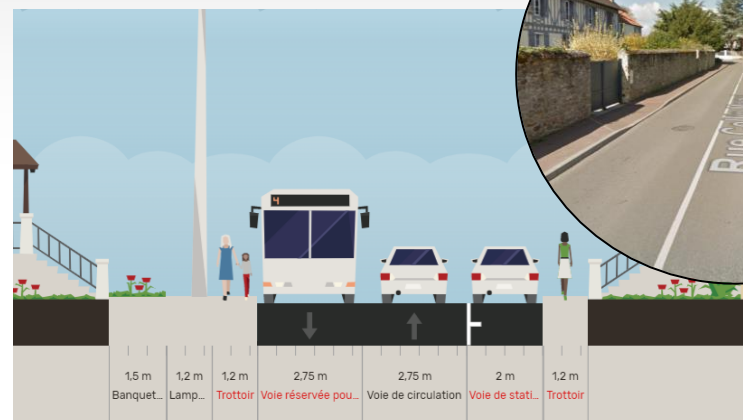
## Scénario 2b – Coupe de principe

### Mise à sens unique de la rue Louis Massotte – rue Collin Mame

Rue Collin Mamet

## Caractéristiques de l'aménagement existant :

- Voie 2x1, profil 5.5m, Zone 30 avec du stationnement latéral
- Trottoir des deux côtés de la voirie de 1.2 m de largeur chacun



Profil rue Collin Mamet existant

## Caractéristique de l'aménagement projeté :

- Création d'une voie à sens unique 1x1, d'un profil de 3.3 m
- Elargissement des trottoirs jusqu'à 1.5 m et 2 m
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur de 3.1 m y compris la bordure de séparation de 25 cm

## Impact :

- Suppression des **19 places de stationnement**
- Plan de circulation des bus

## Point de vigilance :

- Réassurer une place pour livraison
- Réaménager les intersections



Profil rue Collin Mamet projeté

## Scénario 2c

### Création d'une boucle de circulation à l'échelle du quartier (sens anti-horaire)

#### Caractéristique de l'aménagement :

- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur minimale de 3m
- Mise à sens unique des rue Collin Mamet / rue Louis Massotte
- Remise aux normes de la largeur des trottoirs (au moins 1.4 m)

#### Impact :

- Plan de circulation / bus
- Suppression de **19 places** de stationnement le long de la rue Collin Mamet et **8 places** le long de Louis Massotte

#### Point de vigilance :

- **Les flux dans cette zone sont plus importants le matin que le soir**  
→ risque d'un report de trafic important autour de l'allée de Thessalonique depuis le secteur de la Geneste
- Réaménager les intersections



 Nouveau sens de circulation

 Voie verte

 Voie partagée (zone 30) / Vélorue

 Piste cyclable bidirectionnelle

# Accès aux établissements scolaires

INGETEC

# Scénario 1

## Accès aux établissements scolaires

### Allée de Thessalonique



## Description de l'aménagement existant

**Intérêt de l'itinéraire :** Accès au collège MLK et au lycée LFA

**Caractéristique de la voirie :**

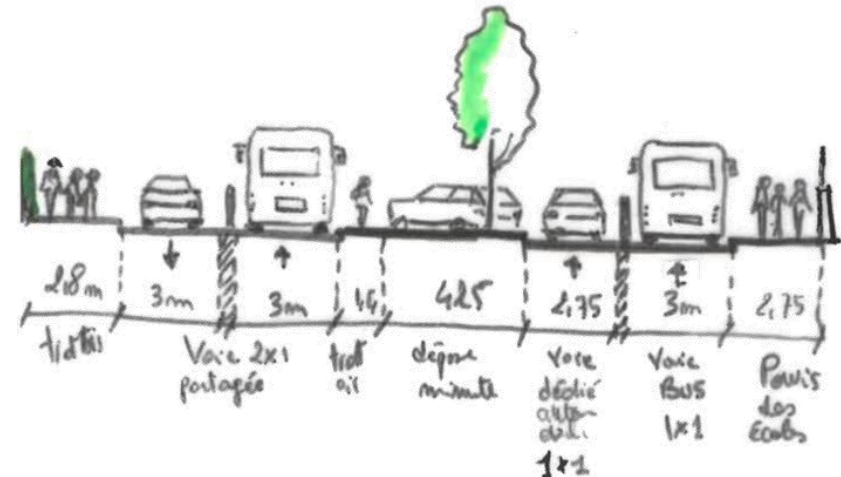
- **Rue Collin Mamet :** Profil de 7m avec une séparation centrale de 0.5 m au centre de la chaussée
- **Allée de Thessalonique :**
  - Voie de desserte pour véhicules motorisés de 3m de largeur
  - Voie de desserte bus de 3m de largeur
  - Bande de stationnement dépose minute de 2.1m de largeur



## Aménagement proposé

**Type d'aménagement :**

- **Rue Collin Mamet :** Réduire le profil de la voirie à 3m et élargir le trottoir jusqu'à 3m d'un côté de la voirie
- **Allée de Thessalonique :** Supprimer le mur de stationnement et transformer la séparation en espace de dépose minute en épi
- Installer une barrière entre la voie bus et la voie de circulation pour empêcher les passages aléatoires des jeunes et réduire les points de conflit entre piétons et véhicules



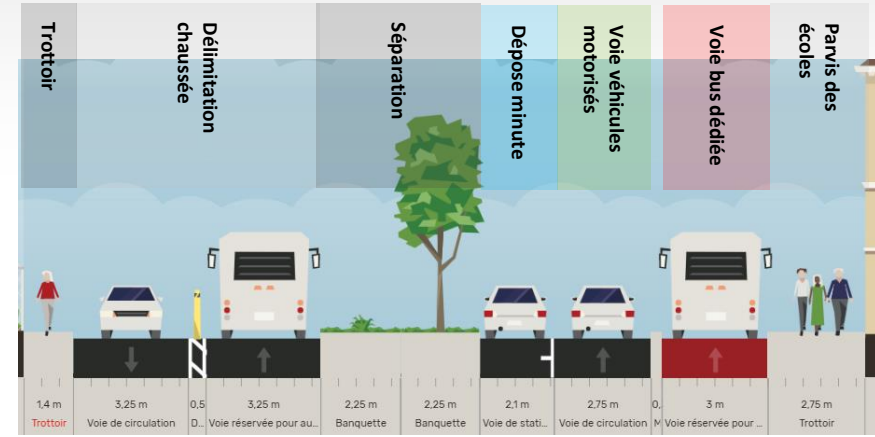
**Impact :**

Possibilité d'abattre quelques arbres

## Description de l'aménagement existant

### Caractéristique de la voirie :

- **Rue Collin Mamet** : Profil de 7m avec une séparation centrale de 0.5 m au centre de la chaussée
- **Allée de Thessalonique** :
  - Voie de desserte pour véhicules motorisés de 3m de largeur
  - Voie de desserte bus de 3m de largeur
  - Bande de stationnement dépose minute de 2.1m de largeur

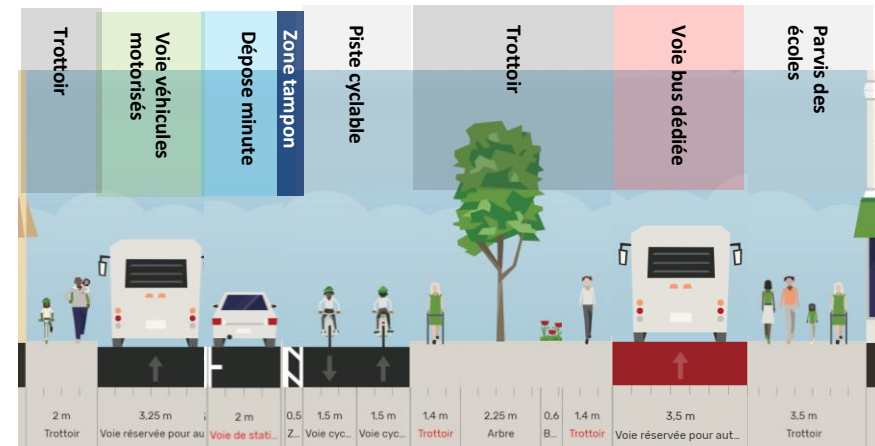


Profil Allée de Thessalonique - existant

## Aménagement proposé

### Type d'aménagement :

- **Rue Collin Mamet** : Réduire le profil de la voirie à 3.3 m
- Trottoirs élargis jusqu'à 2m et 1.4m
- Création d'environ **10 places de dépose minute** en longitudinale le long de la rue
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur de 3m protégée par la bande de stationnement (yc une zone tampon qui pourrait aller jusqu'à 1.5 m de largeur pour sécuriser la dépose des enfants)
- **Allée de Thessalonique** : Supprimer ou créer des ouvertures dans le mur pour le rendre franchissable
- Une seule voie dédiée aux cars scolaires de 3.5 m de largeur
- Allée transformée en un couloir bus de 3.5 m de largeur



Profil Allée de Thessalonique - projeté



## Scénario 2 L'allée de Thessalonique – option 1



**Accès dédié  
aux BUS**

Largeur zone tampon pourrait aller jusqu'à 1.5 m  
dans le but de sécuriser les déposes

**Dépose minute**



## Scénario 2

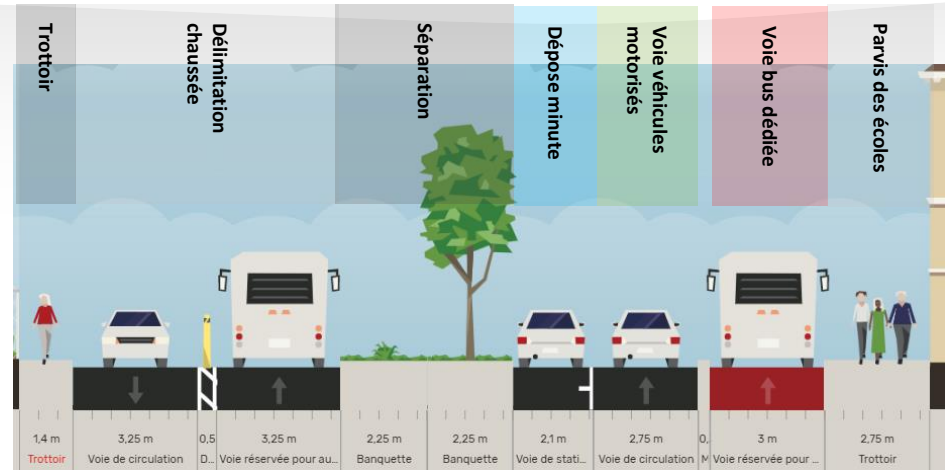
# Accès aux établissements scolaires

## Allée de Thessalonique – Accès aux LFA et MLK

### Description de l'aménagement existant

#### Caractéristique de la voirie :

- **Rue Collin Mamet** : Profil de 7m avec une séparation centrale de 0.5 m au centre de la chaussée
- **Allée de Thessalonique** :
  - Voie de desserte pour véhicules motorisés de 3m de largeur
  - Voie de desserte bus de 3m de largeur
  - Bande de stationnement dépose minute de 2.1m de largeur

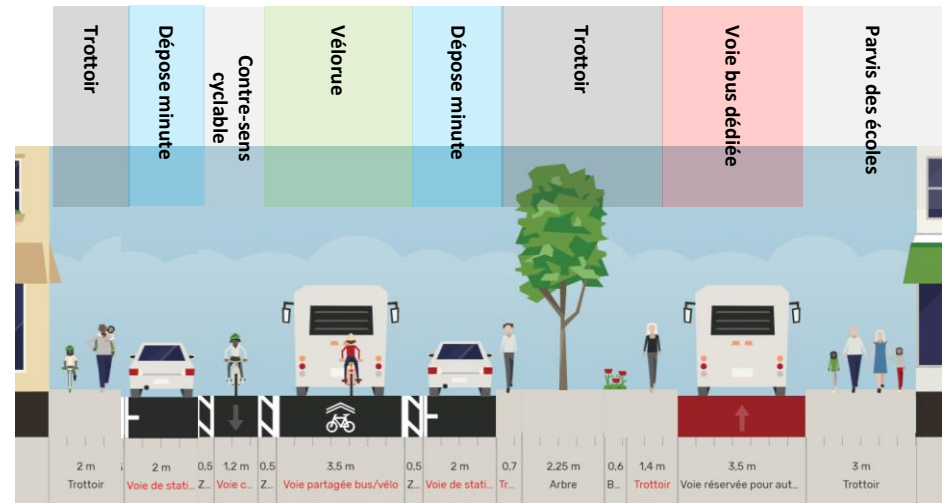


Profil Allée de Thessalonique - existant

### Aménagement proposé

#### Type d'aménagement :

- **Rue Collin Mamet** : Transformer la rue en une vélorue de 3.5 m de largeur avec un contre sens cyclable de 1.7m (yc compris 50 cm zone tampon)
- Trottoirs élargis jusqu'à 2m
- Création d'environ 14 places de stationnement latérales de part et d'autre de la voirie (nombre dédié à la dépose minute reste à définir)
- **Allée de Thessalonique** : Supprimer ou créer des ouvertures dans le mur pour le rendre franchissable
- Allée transformée en un couloir bus de 3.5 m de largeur



Profil Allée de Thessalonique - projeté



## Scénario 2 L'allée de Thessalonique – option 2



**Accès dédié  
aux BUS**

**Dépose minute**



# Accès aux écoles

## Rue de la Minière – Accès au LFA

### Caractéristiques de l'aménagement existant :

- Aucune place dédiée à la dépose minute
- Quelques places de stationnement (anciennement dédiée aux TAXI)
- Quai de bus dédié aux cars scolaires

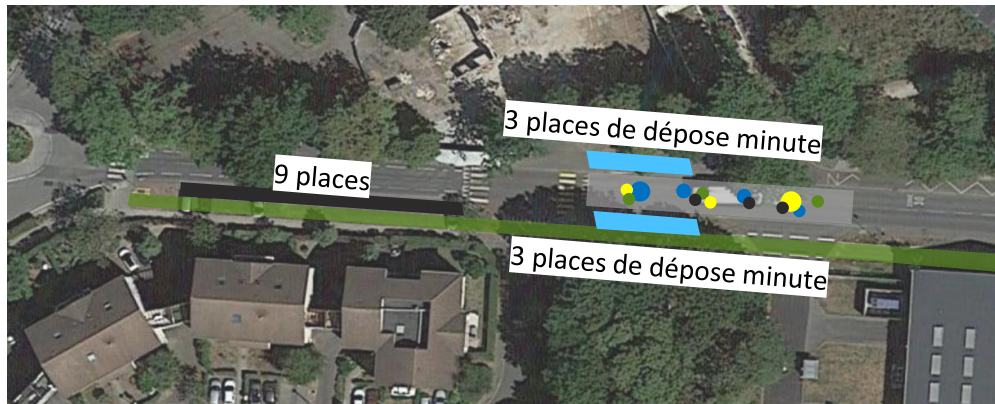


### Caractéristiques de l'aménagement projeté :

- Dédier 6 places de dépose minute sur les places de stationnement existantes
- Sécuriser les traversées entre la dépose minute et l'entrée du LFA par un plateau surélevé et du marquage au sol pour renforcer la vigilance des automobilistes

### Point de vigilance :

- Réaménager l'intersection entre la piste cyclable de la Minière et le carrefour rue de la minière/Collin Mamet en faveur des cyclistes





## Exemple de marquage ludique autour des écoles



➤ Rue des Traités – autour de l'école Daudet, Elbeuf

## Scénario 2

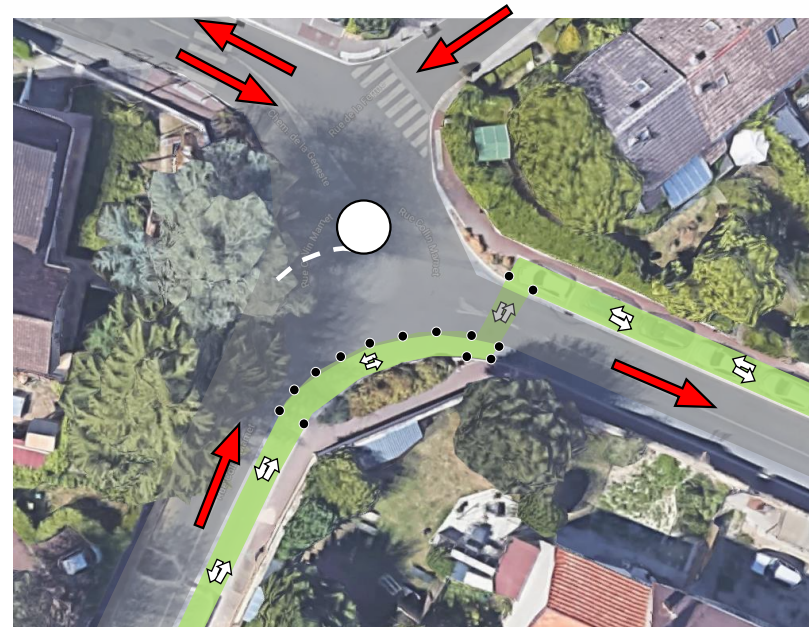
### Principe d'aménagement des carrefours

*Carrefour rue Collin Mamet / rue Louis Massotte / Chemin de la Geneste*

### Principe d'aménagement des intersections pistes cyclables / carrefour :



*Carrefour n°3 - existant*



*Carrefour n°3 - projeté*

# Organisation des bus scolaires

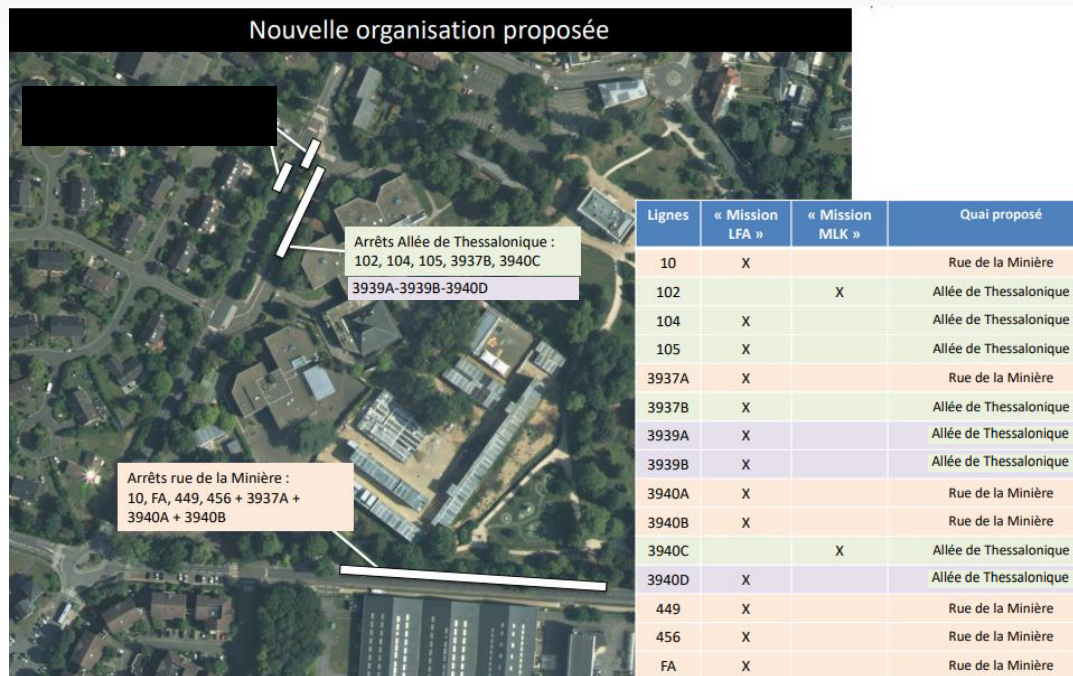
INGETEC



## La future organisation des bus :

➤ 8 lignes scolaires desserviront les établissements scolaires par l'allée de Thessalonique. **A noter qu'aujourd'hui 8 lignes scolaires s'arrêtent le long de l'allée de Thessalonique sans aucun problème en terme de capacité.**

➤ 7 lignes desserviront la rue de la Minière, avec une possibilité de rajouter encore une ligne supplémentaire 3937B sur la rue de la Minière.



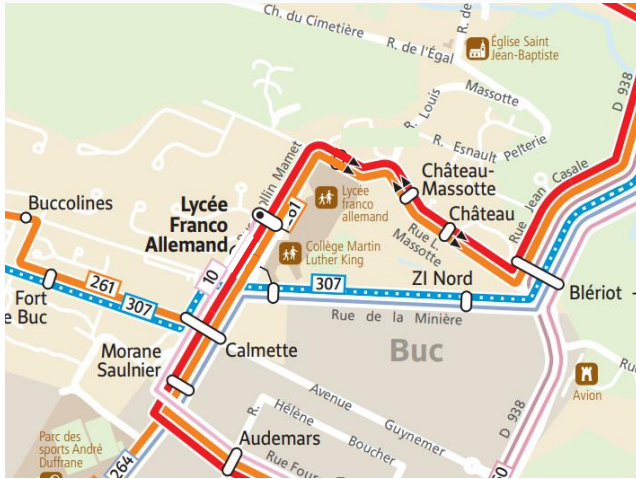
Source : CA Versailles Grand Parc, modifié par INGETEC

# BUS

## Réorganisation du réseau de bus

INGETEC

## ➤ Rappel des lignes de bus existante



Source : Ile de France Mobilité Secteur 24 Versailles Grand Parc Est

- Ligne Principale
- Ligne Express
- Ligne Complémentaire

- 260 Gare des Chantiers - Gare Routière  
Magny-les-Hameaux ZA du Bois des Roches
- 263 Gare de Versailles Rive Gauche  
Gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- 264 Gare Versailles Chantiers - Abbé Rousseaux - Gare de Jouy-en-Josas
- 261 Gare de Versailles Rive Gauche - Buc Haut Pré
- 262 Gare de Versailles Rive Gauche  
Gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- 307 Vélizy 2 T6 - Gare de Saint-Quentin-en-Yvelines

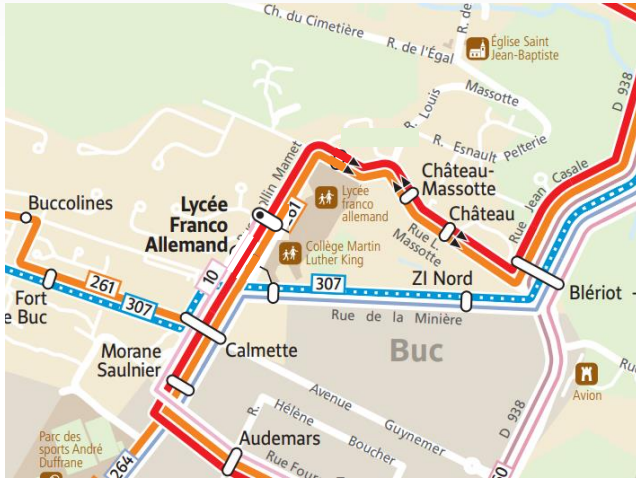
## ➤ Nouvelle organisation des lignes 261 - 262





# Scénario 2c Nouvelle organisation des lignes 261 - 262

## ➤ Rappel des lignes de bus existante

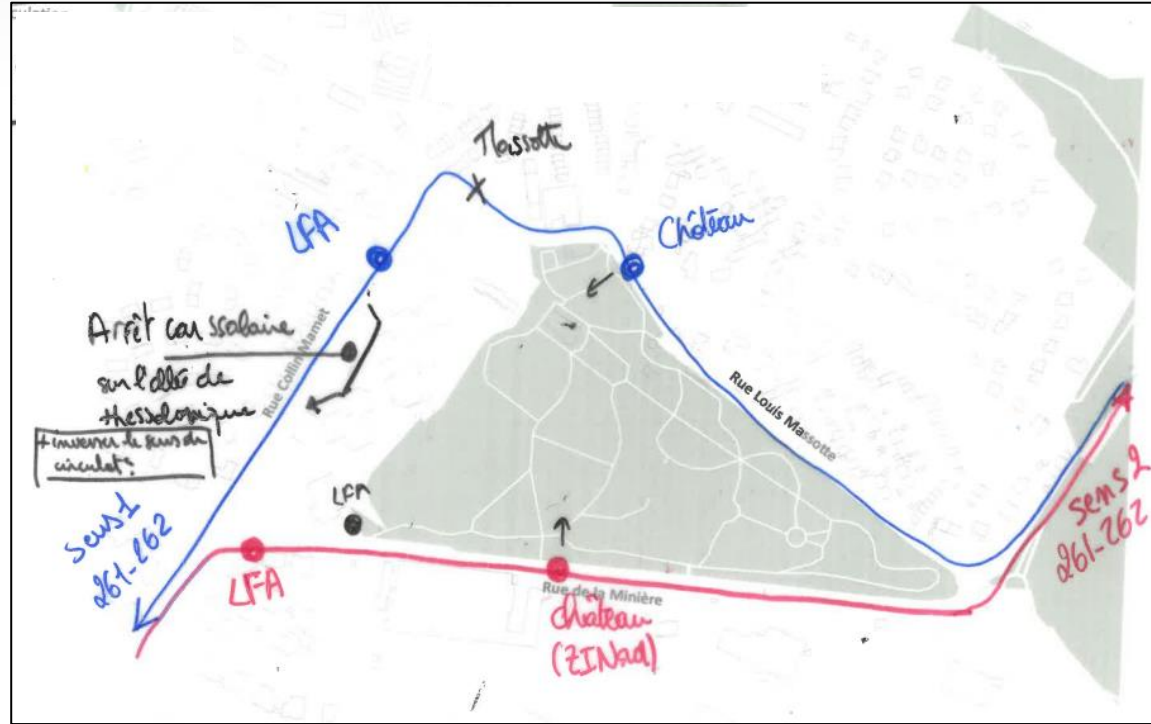


Source : Ile de France Mobilité Secteur 24 Versailles Grand Parc Est

- Ligne Principale
- Ligne Express
- Ligne Complémentaire

- 260 Gare des Chantiers - Gare Routière  
Magny-les-Hameaux ZA du Bois des Roches
- 263 Gare de Versailles Rive Gauche  
Gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- 264 Gare Versailles Chantiers - Abbé Rousseaux - Gare de Jouy-en-Josas
- 261 Gare de Versailles Rive Gauche - Buc Haut Pré
- 262 Gare de Versailles Rive Gauche  
Gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- 307 Vélizy 2 T6 - Gare de Saint-Quentin-en-Yvelines

## ➤ Nouvelle organisation des lignes 261 - 262



# 07

## Evaluation des scénarios de circulation et d'aménagement des voies du quartier

# Analyses multicritères des différents scénarios



Scénarios	Type d'aménagement	Discontinuité	Améliorations	Impacts	Observations
1	Voie verte d'une largeur de 3m	Séquences 2 et 4 en zone 30 (voie partagée cycliste/automobilistes)	Conforter les aménagements dédiés aux modes doux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression d'un côté du trottoir</li> <li>- Suppression de 25 places de stationnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conflit entre cyclistes et piétons aux heures d'entrée/sortie scolaire</li> <li>- Conflit entre cyclistes et piétons aux heures d'entrée/sortie scolaire</li> </ul>
2a	Bandes cyclables des deux côtés de la chaussée d'une largeur minimale de 1.5 m	- Séquence 2 (Zone 30 avec bande cyclable en contre sens)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mises de quelques trottoirs aux normes PMR</li> <li>- Séparation des différents modes de déplacements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à sens unique rue Collin Mamet / Rue Louis Massotte</li> <li>- Plan de circulation / bus</li> <li>- Suppression de 25 places de stationnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelques bandes cyclables non conformes aux recommandations du CEREMA</li> <li>- Repenser les intersections sur les carrefours n° 1,2,3 et 4</li> </ul>
2b	- Piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur de 3m minimum	- Séquence 2 (voie verte d'une largeur de 3m)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mises de tous les trottoirs aux normes PMR</li> <li>- Séparation des différents modes de déplacements</li> <li>- Aménagements cyclables séparés physiquement de la circulation générale (lisibilité et sécurité davantage par rapport à 2a)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à sens unique rue Collin Mamet / Rue Louis Massotte</li> <li>- Plan de circulation des bus</li> <li>- Suppression de 25 places de stationnement</li> <li>- Séquence 6 : Suppression d'un côté du trottoir</li> </ul>	Repenser les intersections sur les carrefours n° 1,2,3 et 4
2c			2C : report de trafic important via rue Collin Mamet		

### **3 mois à la suite des concertations :**

- Approfondissement du scénario retenu
- Définition des modalités de mise en œuvre des aménagements à titre expérimental
- Réalisation des travaux d'aménagements provisoires
- Suivi et évaluation de l'expérimentation sur 6 semaines
- Présentation des résultats de l'évaluation à la ville

### **Phase 2 : Réalisation des aménagements**

*Ingetec  
Agence Paris  
67 Rue Damesme  
75 013 Paris*



[ramysalameh@ingetec.fr](mailto:ramysalameh@ingetec.fr)  
[lionelbonnard@ingetec.fr](mailto:lionelbonnard@ingetec.fr)